

PARIS, LE 18 JUIN 2020

## **Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2020**

### **MODALITES DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE rappelle à ses actionnaires que dans le contexte évolutif d'épidémie du Covid-19, et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement, en particulier l'Ordonnance du 25 mars 2020 n°2020-321, le Conseil d'Administration a décidé de tenir exceptionnellement l'Assemblée Générale Mixte d'Union Financière de France Banque le 9 juillet 2020 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, à 14 heures au siège social de la Société situé au 32 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1 juin 2020. L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 juin 2020.

Les renseignements et documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée demander à la Société de lui envoyer ces renseignements et ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée ;
- En raison du contexte actuel, en cas d'impossibilité d'accéder au siège social de la Société, la copie des documents qui ne seraient pas accessibles sur le site internet pourra être communiquée sur demande adressée par e-mail à l'adresse électronique [comfi@uff.net](mailto:comfi@uff.net). La demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte et du formulaire de demande d'envoi des documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce disponible au téléchargement sur le site internet.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée visés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, figurent, à compter de ce jour, sur le site internet de la Société à l'adresse [www.uff.net](http://www.uff.net), dans la rubrique Actionnaires & Investisseurs / Assemblée Générale.

## L'UFF en quelques mots

*Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui offre des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).*

*L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de plus de 1 400 salariés, dont près de 1 050 dédiés au conseil.*

*Au 31 mars 2020 l'Union Financière de France compte 198 000 clients, dont 178 000 particuliers et 20 000 entreprises.*

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B  
Code Euroclear 3454  
Code ISIN FR0000034548.

### **Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :**

#### **UFF**

Astrid de Bréon  
Directrice Générale Déléguée  
Tél : 01 40 69 65 17  
Astrid\_de-breon@uff.net

#### **UFF**

Françoise Paumelle  
Directrice de la Communication  
Tél : 01 40 69 63 75  
francoise\_paumelle@uff.net

#### **PLEAD**

Etienne Dubanchet  
Relations Presse  
Tél : 06 62 70 09 43  
etienne.dubanchet@plead.fr